

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
20 mars 2023**

PUBLIE LE : 06 AVR. 2023

Délibération n°230320-2 : Rapport d'orientation budgétaire 2023

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le huit mars deux mille vingt trois par suite de l'absence de quorum.

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
CONFLANS SAINTE HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
LES ALLUETS LE ROI	Thierry MAINGRE, DELEGUE TITULAIRE Olivier COSTES, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG LA VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Dominique DEMAÏ, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERES, DELEGUE TITULAIRE Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Armelle MANTRAND, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Philippe STENGER, DELEGUE TITULAIRE Dominique BREUZIN, DELEGUEE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE
SIVOM MAISONS MESNIL	Jean-Claude GEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys

Monsieur Baptiste MARQUES, Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées d'Unilys

Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Accusé de réception en préfecture
078 277800055-20230406-230320-2B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception en préfecture : 06/04/2023

<i>Nombre de communes</i>	:	40
<i>Nombre d'EPCI</i>	:	2
QUORUM	:	43
<u>Délégués présents</u>	:	38
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 MARS 2023

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
ANDRESY	Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHATOU	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Benoît VIGNES, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
	Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
	Daniel LEVEL, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Emma SADOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT
CONFLANS-SAINT-HONORINE	Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT
CRESPIERES	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT
ECQUEVILLY	Nourreddine LIAOUI, DELEGUE TITULAIRE
EPONE	Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Philippe ESTEVE, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Mickael LITTIERE, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Marie-Françoise DARRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LES ALLUETS-LE-ROI	Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Béatrice DI PERNO, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Olivier GONZALEZ, DELEGUE TITULAIRE
	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Anne-Marie VAN DER HEIJDEN, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Nabil FAOUSSI, DELEGUE TITULAIRE
	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
	Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
	Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Dominique DEMAÏ, DELEGUEE TITULAIRE
	Armelle VALLOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
	Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE
	Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE
	Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
	Cyril JARNET, DELEGUE SUPPLEANT

MAULE

MEDAN

MONTESSON

ORGEVAL

POISSY

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

VERNEUIL-SUR-SEINE

VERNOUILLET

SIVOM MAISONS-MESNIL

Armelle MANTRAND, DELEGUEE TITULAIRE

Aude GUERITEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE

Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE

Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE

Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE

Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT

Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE

Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE

Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT

Jordane MOUGENOT-PELLETIER, DELEGUE SUPPLEANT

Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE

Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
AL173800055-20230406-230320-2B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Communes non représentées

AIGREMONT, CARRIERES-SUR-SEINE, CHAMBOURCY, CHAPET, CONFLANS-SAINT-HONORINE, CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, ECQUEVILLY, EPONE, FEUCHEROLLES, HOUILLES, L'ETANG-LA-VILLE, LE PECQ, LE VESINET, LES ALLUETS-LE-ROI, LOUVECIENNES, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, MAULE, MEDAN, MONTESSON, ORGEVAL, POISSY, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, VILLENNES-SUR-SEINE, SIVOM MAISONS-MESNIL,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	40
Nombre d'EPCI	:	2
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	15
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORTEUR : Madame BOUZERAND, Vice-présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Vice-présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité (1 abstention),**

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023, annexé à la présente ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **06 AVR. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **06 AVR. 2023**

Pour extrait conforme

Isabelle GILLOT
Secrétaire de séance

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal



Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20230406-230320-2B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023**RAPPORTEUR** : Blandine BOUZERAND, Vice-présidente,

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Etat de la dette

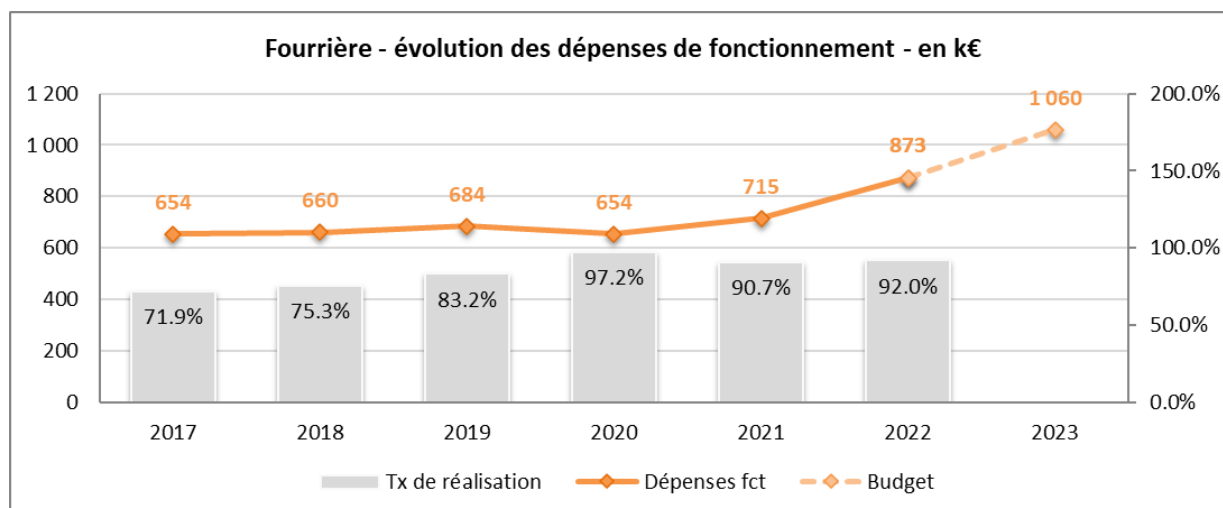
Le syndicat est faiblement endetté, avec un seul prêt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne en 2010 sur une durée de 15 ans dont la dernière annuité sera seulement de 3 579,11€ 2026 :

Caractéristiques									Capital restant du €			
Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
CAISSE D'ÉPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000.00	F	-	3.32%	27 820.26	14 140.14	3 579.11	-
					170 000.00				27 820.26	14 140.14	3 579.11	-
TOTAL					170 000.00				27 820.26	14 140.14	3 579.11	-

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une estimation de la reprise anticipée des résultats.

II. Section « Fourrière »**A. Section de fonctionnement**

La fourrière s'est installée dans son nouveau bâtiment en novembre 2021, l'année 2022 permet donc d'établir une année de référence sur le coût de fonctionnement de l'établissement.

1) Les dépenses de fonctionnement

Le coût de la fourrière est de (1 060 k€), soit une hausse de **(+187 k€)** par rapport au réalisé 2022.

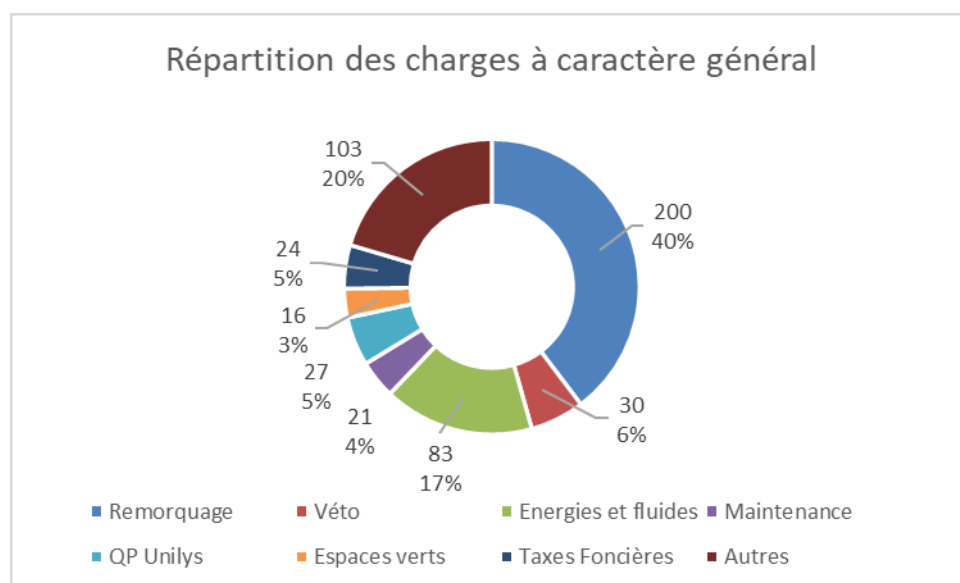
Cette hausse s'explique par des augmentations sur les postes suivants :

- ✓ Les charges de personnel (+84 k€) : vacances du poste de chargé d'opération en 2022, et recrutement d'un agent supplémentaire ;
- ✓ Energie et fluides (+55 k€) : augmentation des tarifs du gaz (+500%) ;
- ✓ Entretien des espaces verts (+16 k€) ;
- ✓ Contrats de maintenance (+11 k€).

a) Chapitre 011 – Charges à caractère général (281 k€)

Il est proposé d'inscrire 504 k€ en charges à caractère général, soit une hausse de (+83 k€) vs Budget 2022 et de (+115 k€) vs réalisé 2022.

Les principaux postes de dépenses se répartissent de la manière suivante :



- Les frais de remorquage des véhicules (200 k€) en ligne avec le Budget et le réalisé 2022 ;
- Des frais vétérinaires pour (30 k€), soit une hausse de (+3 k€) vs 2022 ;
- Des frais de maintenance (21 k€) conformément aux contrats de maintenance en cours : portes du hangar (2 k€), chaudière (3 k€), vidéosurveillance (6 k€), portail et barrière (4 k€), défibrillateurs, chambre froide, etc. ;
- Energie et fluides (83 k€) soit une hausse de (+55 k€) vs 2022, très fort impact de la hausse des tarifs du gaz (+500%) et de l'électricité (+200%) ;
- Des frais d'entretien des espaces verts (16 k€), nouvelle dépense en 2023 ;
- Frais divers (103 k€) : assurance (13 k€), achats de fourniture, nettoyage des locaux (7 k€), télécommunications (5 k€), vidange des bassins (3 k€), réparation du chariot élévateur (4 k€) dans l'attente de la livraison du nouveau prévue en mai 2023, vêtements de travail (5 k€), croquettes pour les animaux (5 k€), réparation de la porte du hangar (5 k€) ;
- La participation aux frais généraux de fonctionnement des services ressources mutualisés d'Unilys (27 k€), stable par rapport à 2022.

b) Chapitre 012 – Charges de personnel (436 k€)

Les charges de personnel sont en hausse de (+43 k€) vs Budget 2022, principalement du fait de la pérennisation d'un agent supplémentaire aujourd'hui sur un poste non-permanent jusqu'à fin mai.

Elles concernent les frais de personnels de la fourrière (320 k€), et la participation aux frais de personnels des services ressources mutualisés d'Unilys (117 k€), conformément aux nouvelles conventions de prestations non-économiques.

Accusé de réception en préfecture
17/04/2023 à 17h17
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 04/04/2023

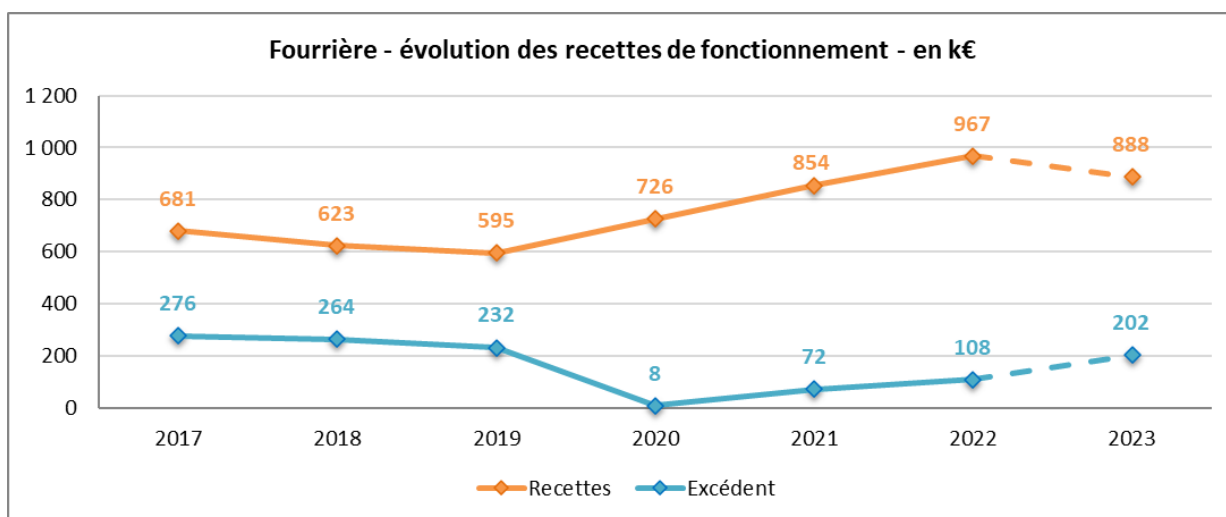
Pour mémoire l'équipe est constituée d'un chargé d'opération hébergé au sein des services ressources et, sur site, d'un chargé d'équipe, de trois agents polyvalents et d'un quatrième en accroissement d'activité. Enfin, un septième agent maintient sa décharge d'activité de service auprès du syndicat CFTC.

c) Autres charges de gestion courante (48 k€)

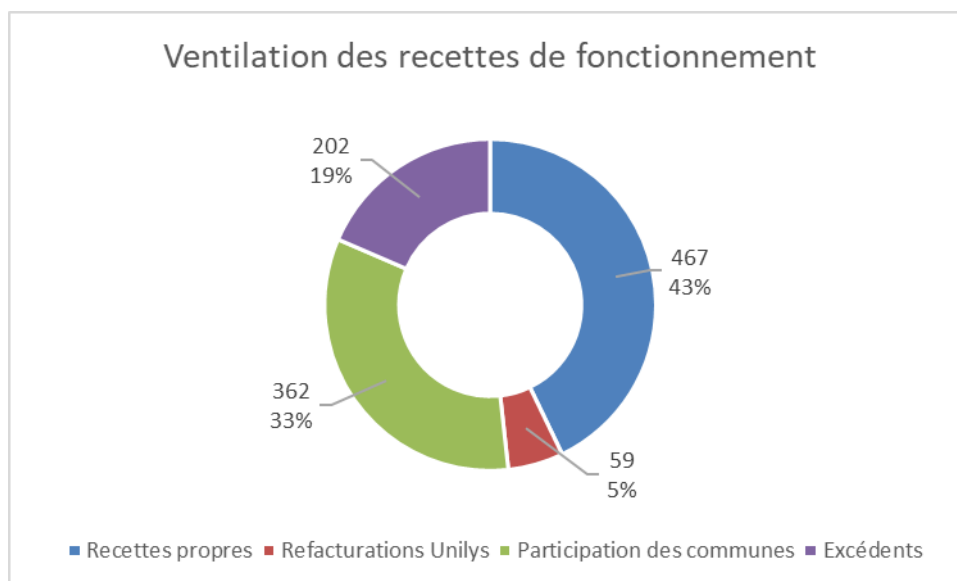
Il s'agit principalement des indemnités aux élus (25 k€), et de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) (20 k€).

A ces dépenses s'ajoutent les intérêts d'emprunts (1 k€), et les charges exceptionnelles (38 k€), principalement pour couvrir des annulations de recettes (1k€) et les amortissements pour (37 k€).

2) Les recettes de fonctionnement



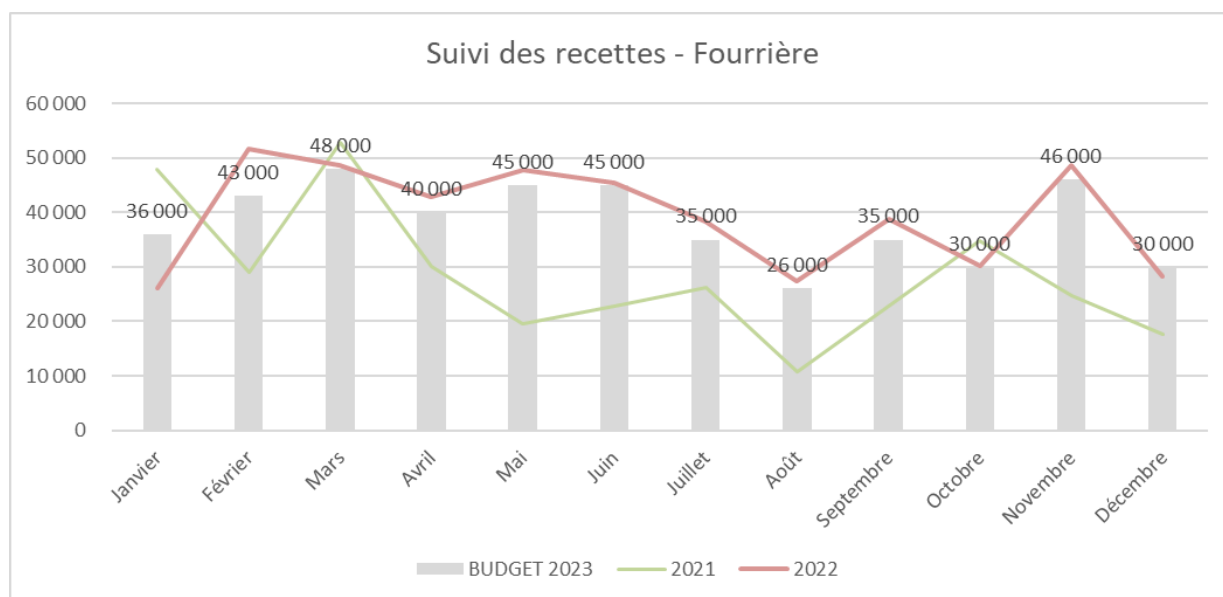
Le syndicat dispose d'excédents passés grâce à des recettes exceptionnelles en 2021, et de bonnes recettes sur l'activité courante en 2022. Ces excédents permettent de financer en partie la section d'investissement, et de contenir les besoins sur la participation des communes.



a) Recettes du service (467 k€) - chapitre 75

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20230406-230320-2B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception en préfecture : 06/04/2023

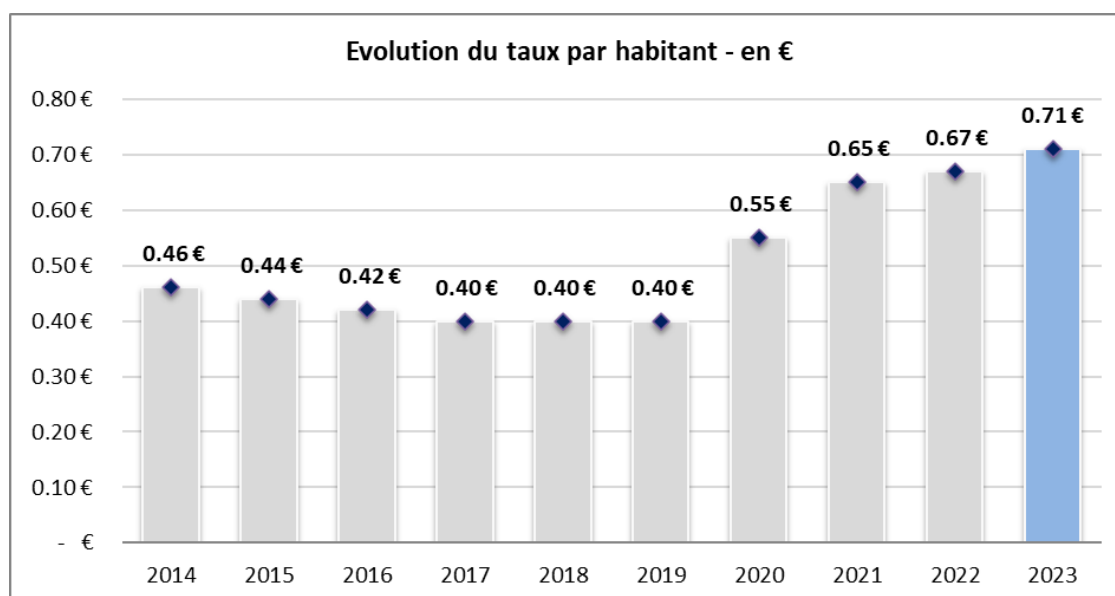
Les recettes propres de la fourrière sont proposées en hausse de 227 k€ vs Budget 2022 et en légère baisse (-35 k€) vs CA 2022 pour un total de 467 k€.
Les estimations ont été fondées sur le réalisé constaté cette année.



b) Les participations des communes (362 k€) - chapitres 73 et 74

Il est proposé en 2023 de suivre les projections d'inflation de l'INSEE et d'augmenter la participation des communes de +5% pour un taux par habitant de 0,71 €, soit une hausse de +0,04 €. En cumul, l'impact serait de +15 k€ sur les participations de l'ensemble des communes.

Les participations représentent un tiers des ressources du syndicat en fonctionnement.



Le coût réel 2023 par habitant net des recettes propres est de 1,16 €, une partie des charges étant financées par la reprise des excédents passés.

Nombre habitants	509 361
Coût	1 059 656 €
Recettes propres	467 002 €
Coût net	592 654 €
Coût par habitant	1.16 €

Ce tarif par habitant ne viendra pas couvrir la charge supplémentaire d'un emprunt pour financer les travaux en investissement.

c) *Autres recettes de fonctionnement - Chapitres 70 et 013 (59 k€)*

Il s’agit des recettes relatives au remboursement, par les autres sections du SIVOM, de la refacturation du chargé d’opérations aux autres syndicats membres d’Unilys, de frais avancés par la section « fourrière » (9 k€) tels que les indemnités des élus. Il s’agit également de recettes provenant des remboursements de charges de personnels (50 k€) en arrêt maladie ou en décharge d’activité de service.

B. Section d’investissement

1) Les dépenses d’investissement

a) *Les immobilisations*

L’installation dans la nouvelle fourrière met en évidence de nouveaux besoins pour repenser certains aménagements, notamment au niveau du chenil.

La liste exhaustive des travaux demandés par les services techniques est la suivante :

	Scénario 1	Scénario 2
Reports 2022	205 142 €	205 142 €
Enseigne animale	8 000 €	
Borne accueil	3 300 €	3 300 €
Table vétérinaire	4 800 €	4 800 €
Divers mobiliers	6 000 €	6 000 €
Coffre	6 000 €	6 000 €
Résine hangar 2 roues	12 000 €	
Vitrophanie	5 100 €	5 100 €
Résine chenil	96 000 €	96 000 €
2 siphons sol couloir chenil	15 000 €	15 000 €
Portes et couverture box chenil	90 000 €	
Création d'une zone chien malade	96 000 €	96 000 €
Carrelage intérieur des box	60 000 €	
Ombrage box extérieur	26 000 €	
Fermeture 4 box pour chiens sauteurs	5 000 €	5 000 €
Serrures box	5 000 €	5 000 €
Guillautines box	8 000 €	8 000 €
Paramétrage SI fourrière	7 600 €	7 600 €
Enveloppes divers petits travaux	1 720 €	1 720 €
Total investissements	660 662 €	464 662 €

L’ensemble de ses projets ne pourrait être financé sur les fonds propres du SIVOM et nécessiterait un emprunt à hauteur de 300 k€ s’il fallait les engager dès 2023 (scénario 1) ou un emprunt de 100 k€ (scénario 2).

Le syndicat est très faiblement endetté et pourrait sans problème souscrire à un nouvel emprunt, mais cela pèsera dès 2024 dans ces charges et devra être financé par ailleurs.

b) *Les autres dépenses (683 k€)*

Les autres dépenses concernent l’emprunt souscrit en 2010 et relatif au réaménagement de la fourrière (13 k€) et le reversement à la ville de Poissy du FCTVA perçu pour le compte des travaux de la fourrière (670 k€).

2) Les recettes d'investissement

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20230406-230320-2B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

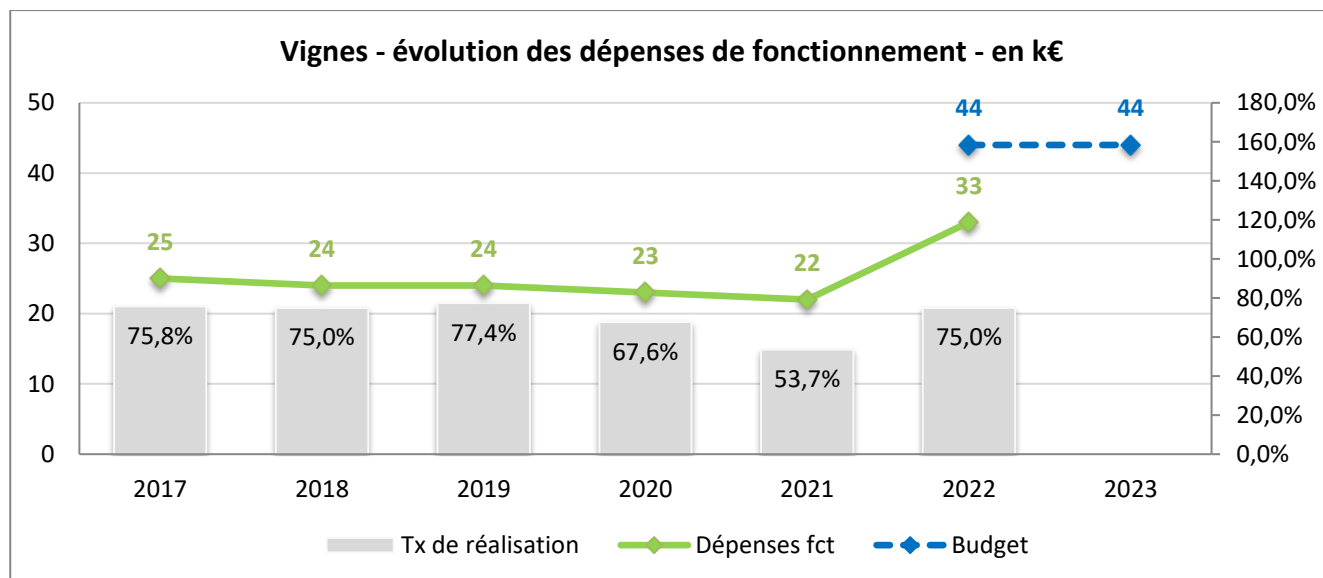
Il s'agit des dotations aux amortissements (37 k€), de la vente du chariot élévateur (2 k€) et de la perception du FCTVA (400 k€) et d'un reliquat de subvention de la ville de Poissy pour la fin des travaux (519 k€).

Un emprunt viendra équilibrer la section, et sera dimensionné selon le volume de crédits votés en dépenses.

III. Section « Vignes »

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

A. La section de fonctionnement



1) Les dépenses de fonctionnement (44 k€)

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 sont estimées à 44 k€, stables par rapport au Budget 2022, et comprennent les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes (14 k€), des frais complémentaires d'entretien (6 k€) (traitements, désherbage), et des frais divers comme l'achat de fournitures, les assurances, l'occupation du chai à Fourqueux (9 k€), la Quote-Part Unilys (8 k€), les indemnités des élus (1 k€) et les amortissements (1 k€).

Une enveloppe de dépenses imprévues pourrait être votée pour 3 k€.

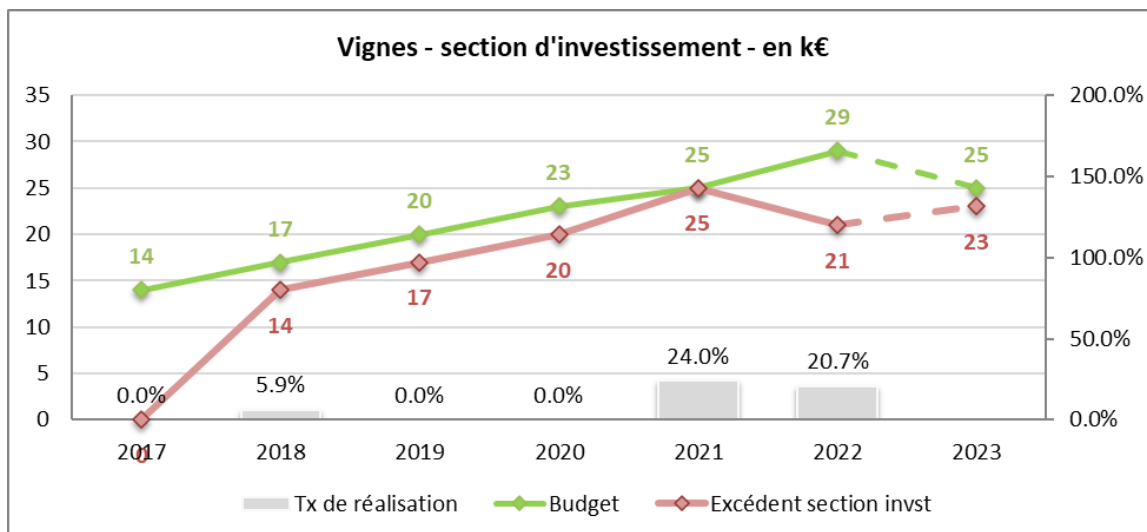
2) Les recettes de fonctionnement (44 k€)

Il est proposé de maintenir la participation des communes stable à 27 k€.

L'excédent de fonctionnement cumulé repris de l'année passée est quant à lui estimé à 17 k€.

- ⇒ Les excédents passés cumulés devraient permettre de financer une partie des projets d'investissement et de limiter ainsi le recours à l'emprunt.

B. La section d'investissement



1) Les dépenses d'investissement (25 k€)

Trois projets sont proposés au vote :

- Nouveau palissage, phase 1 (6 k€) ;
- Travaux complémentaires chemin de la terrasse (14 k€) ;
- Pieds de vigne (2 k€) ;
- Divers outillages (3 k€).

2) Les recettes d'investissement (25 k€)

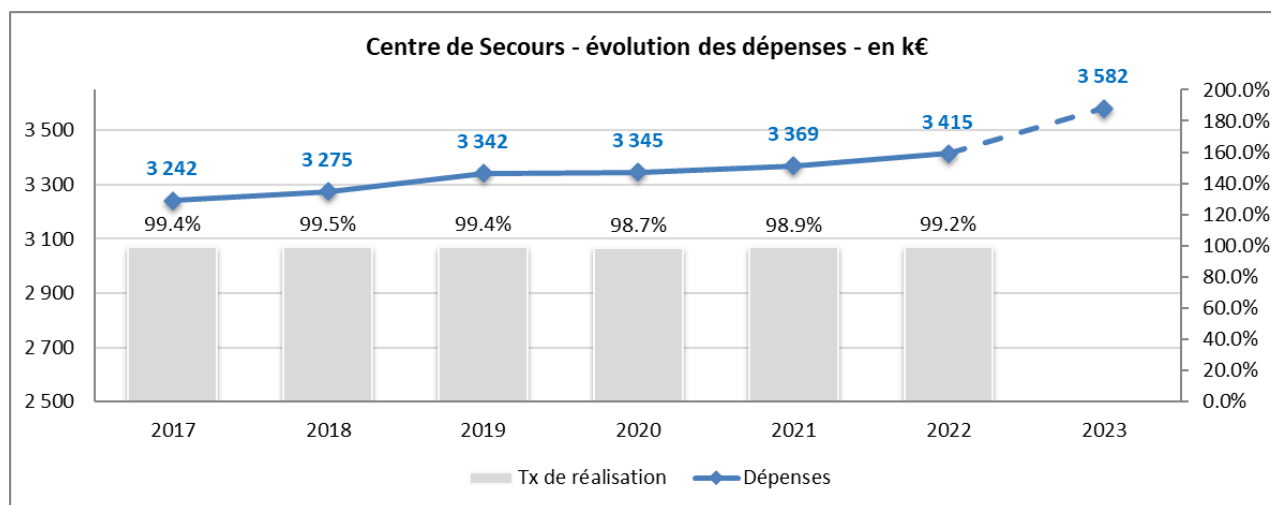
L'investissement sera financé via les amortissements (1 k€), un excédent passé (23 k€) et du FCTVA (1 k€).

Les projets 2023 devraient épuiser les excédents passés, tout nouveau projet à partir de 2024 sera financé par un emprunt.

IV. Section « Centre de secours »

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 sont estimées à 3 582 k€.



Les quatre principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 465 k€ pour l'exercice 2023, en hausse de **+169 k€ (+5%)** vs 2022. La participation est calculée sur la base de l'évolution d'un indice INSEE qui est fortement impacté par l'inflation depuis 2 ans.
- Le 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers : le montant de l'exercice 2023 n'est pas connu actuellement mais il est raisonnable de prévoir un montant de l'ordre de 58 k.
- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services ressources mutualisés s'élèvent à 50 k€.
- Les indemnités des élus (9 k€)

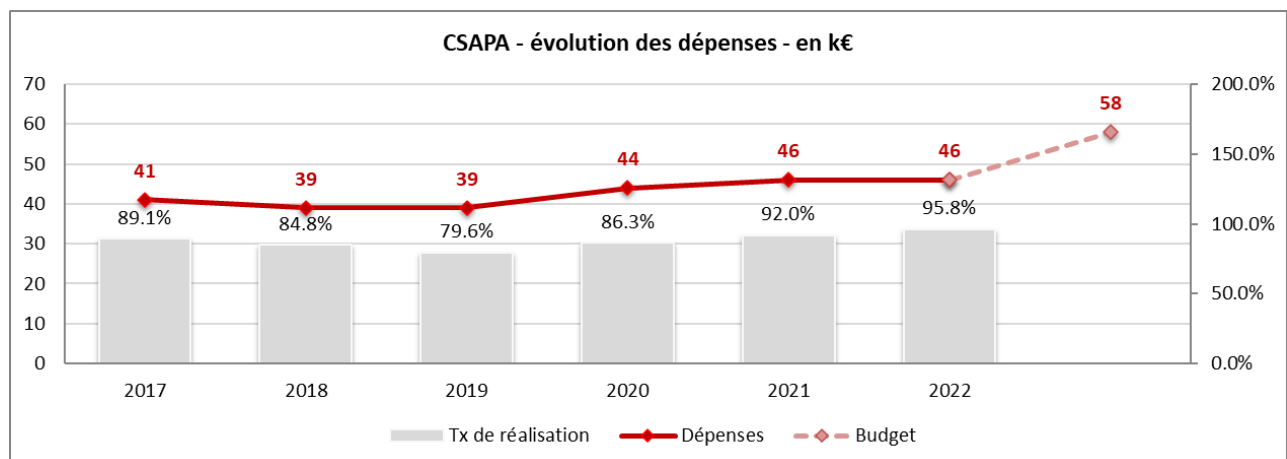
2) Les recettes de fonctionnement (3 582 k€)

Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». Il est proposé d'augmenter le montant de la participation des communes membres de **+1,93 €** pour le fixer à 38,20 € par habitant soit une hausse de +5%. Cette hausse est équivalente à la hausse subie sur la contribution au SDIS, le SIVOM faisant office de « boîte aux lettres » sur cette section.

Les excédents passés ont été épuisés l'année dernière et ne peuvent plus être utilisés pour amortir la hausse.

V. Section « CSAPA » (58 k€)

La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.



L'année 2022 a vu la section terminer en déficit, les excédents passés étant épuisés.

Les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 48 k€ et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services ressources mutualisés d'Unilys est d'environ 5 k€.

Comme évoqué lors du ROB 2022, le syndicat doit augmenter en 2023 la participation des communes afin d'équilibrer la section : hausse de **+0.06 €**, soit un total de 0.24 €/hab (+33%).

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

SIVOM - ROB 2023

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye

1. Le territoire du Syndicat

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 40 communes, le SIVOM Maisons-Mesnil composé de deux communes et la Communauté de Communes de Gally-Mauldre composée de trois communes.

a. Section Fourrière

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. Elle a déménagé en novembre 2021 afin de permettre la construction du futur centre d'entraînement du Paris Saint-Germain. La capacité d'accueil de cette dernière est de 19 box pour chiens et de 18 cages à chats pour la partie animale, et de 206 emplacements véhicules légers, 15 caravanes et 5 poids lourds pour la partie véhicule. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes.

b. Section Centre de Secours

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que :

- le financement du 13eme mois des sapeurs-pompiers du SDIS des Yvelines
- la collecte de la participation au SDIS de 7 communes membres et 1 Communauté de communes membre (pour les communes de Chavenay, Feucherolles et Saint-nom-la-Bretèche, adhérentes au SIVOM).

c. Section CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye. 15 communes et un SIVOM adhèrent à la section CSAPA.

d. Gestion des Vignes

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain et sur le rond-point de Fourqueux est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m². Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

2. Les compétences du Syndicat

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Gestion des Vignes

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20230406-230320-2B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

SIVOM - ROB 2022
Annexe N° 2
ETAT DE LA DETTE 2023-2027

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Caractéristiques									Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
8670076 (Réaménagement Fourrière)	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000,00	F	-	3,32%	27 820,26	14 140,14	3 579,11	-	-
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							170 000,00				27 820,26	14 140,14	3 579,11	-	-
Total général		TOTAL					170 000,00				27 820,26	14 140,14	3 579,11	-	-